

Maisons-Alfort, le 29 janvier 2003

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant
fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse
pour le contrôle officiel des aliments pour animaux**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 30 décembre 2002 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur une demande d'avis relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments pour animaux.

Ce projet vise à transposer dans le droit français la directive 2002/70/CE établissant des prescriptions pour la détermination des teneurs en dioxines et en PCB de type dioxine des aliments des animaux.

Ce projet d'arrêté n'appelle pas d'observation et reçoit un avis favorable de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH